

USDR15 - Responsabilité des constructeurs

Présentation

Objectifs pédagogiques

Connaitre les différentes responsabilités légales et de droit commun pesant sur les intervenants à l'acte de construire (architecte, bureaux d'étude, entreprises de travaux...) vis-à-vis du maître de l'ouvrage et des tiers.

Programme

Contenu

I. RESPONSABILITÉ LÉGALE SPÉCIFIQUE (art. 1792 et s. C. CIV.)

- **Les protagonistes des garanties légales**
 - Les sujets bénéficiant des garanties légales
 - Les sujets redevables des garanties légales
- **Les conditions de mise en œuvre des garanties légales**
 - Conditions communes à toutes les garanties légales
 - Conditions propres à chaque garantie légale
- **Effets des garanties légales**
 - Réparation des dommages
 - Conditions d'exonération

II. RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE DE DROIT COMMUN (art. 1231-1 et s. C. CIV.)

- **Conditions de fond alternatives**
 - Dommages antérieurs à la réception
 - Dommages réservés à la réception
 - Dommages postérieurs à la réception
 - Responsabilité des fabricants et fournisseurs (hors EPERS)
- **Condition de procédure : le délai décennal**
 - Champ d'application de l'article 1792-4-3 du code civil
 - Hypothèses exclusives de l'application de l'article 1792-4-3 du code civil
- **Actions récursoires**
 - Recours de l'entrepreneur principal contre le sous-traitant
 - Recours entre constructeurs
 - Recours de l'entrepreneur contre le fabricant ou fournisseur

III. RESPONSABILITÉ EXTRACONTRACTUELLE DE DROIT COMMUN (art. 1240 et s. c. civ.)

- **Responsabilité des constructeurs envers les tiers à l'opération de construction**
 - Droit commun
 - Troubles anormaux du voisinage causés par le chantier
- **Responsabilité des fabricants et fournisseurs**
 - Droit commun
 - Responsabilité du fait des produits défectueux
- **Recours extra-contractuels des constructeurs entre eux**

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Mis à jour le 01-09-2021



Code : USDR15

Unité spécifique de type cours

4 crédits

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

ICH

2 rue Conté

75003 Paris

01 40 27 24 41

Virginia Mateus

virginia.mateus@lecnam.net

Épreuve écrite de mise en situation professionnelle de 3 heures.

Pour valider une UE du master, il faut en principe obtenir une note d'au moins 10/20. Toutefois, une note égale ou supérieure à 9/20 et inférieure à 10/20 peut être validée par l'effet d'une compensation annuelle des notes. La compensation des notes est opérée au terme de chaque année du master et suppose :

- que la note de chaque UE soit d'au moins 9/20,
- que la note moyenne des UE de l'année soit d'au moins 10/20.